



Vigie des situations d'écllosion de COVID-19 dans les milieux de travail, excluant les milieux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires

Rapport hebdomadaire, semaine CDC 2021-1, du 3 au 9 janvier 2021



Pour des milieux de travail en santé
Réseau de santé publique
en santé au travail

Le 15 janvier 2021

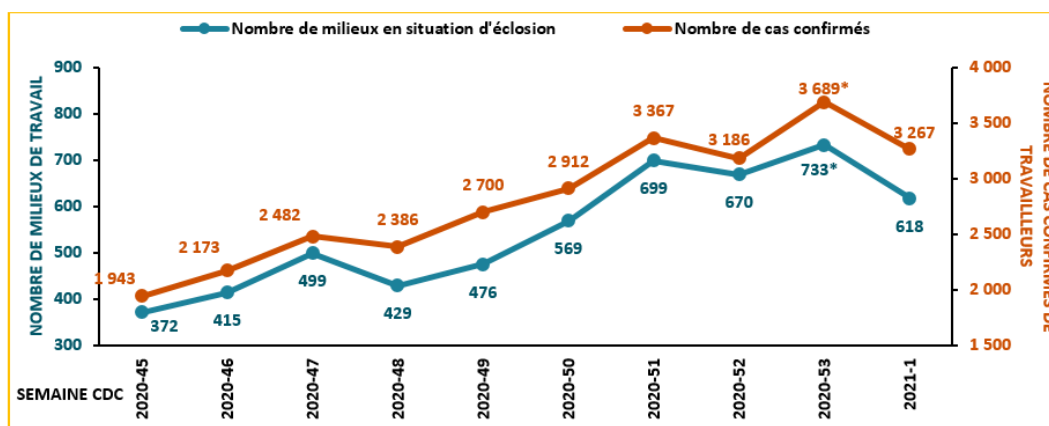
Sommaire

Le coup d'œil national	1
Contexte et objectif	2
Mise en garde et précisions	2
Le coup d'œil régional	5
Faits saillants	7
Résultats	
Détails semaine CDC 2021-1	8
Secteur construction	26
Portrait sectoriel cumulatif	28
ANNEXE	
Méthode	30
Interprétation et limites	32

Le coup d'œil national

- ▶ La diminution des activités dans les milieux de travail au cours de la période des Fêtes a possiblement contribué à la baisse du nombre de milieux en écloision et de cas dont les valeurs sont du même ordre que celles observées il y a deux semaines (CDC 52). Les prochaines semaines permettront de confirmer s'il y a réellement un fléchissement.
- ▶ Au cours de la semaine CDC 2021-1, après le retrait des écloisions terminées et l'ajout des nouvelles écloisions à celles toujours actives, le nombre de milieux en situation d'écloision est passé de 733¹ à 618 (- 115, soit - 16 %) et les cas confirmés, de 3 689¹ à 3 267 (- 422, soit - 11 %).
- ▶ La division des industries manufacturières a la plus grande proportion de milieux en situation d'écloision par nombre d'établissements avec au premier rang la première transformation des métaux suivie de l'industrie du papier, de la fabrication de matériel de transport et de l'industrie des aliments (figures 2 et 3).
- ▶ Les commerces de détail occupent le premier rang en nombre absolu en raison du nombre important de cas (n = 817) et de milieux affectés (n = 183), suivi du secteur de l'industrie des aliments (58 milieux et 672 cas) (tableaux 8 et 9).

Figure 1 Évolution du nombre de milieux de travail en situation d'écloision et du nombre de cas confirmés dans ces écloisions (semaines CDC 2020-45 à 2021-1)



* Un ajustement a été apporté au décompte de la semaine 53, voir note 1.

¹ Des corrections ont été apportées pour deux régions à la semaine CDC 53 : des écloisions ont été fermées par erreur, alors que des cas s'y étaient ajoutés et le nombre de cas a été corrigé dans certains milieux. Ainsi, le nombre total de milieux est passé de 728 à 733 et le nombre total de cas de 3 651 à 3 689.

Contexte et objectif

- ▶ Ce rapport s'insère dans la vigie nationale de cas de COVID-19 réalisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en lien avec le suivi de la pandémie. Cette vigie répond au besoin du Directeur national de santé publique de suivre les éclosions de COVID-19. Elle se limite aux milieux de travail, autres que ceux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires.
- ▶ Le présent rapport fait état de l'évolution de l'épidémie de COVID-19 dans les milieux de travail affectés, selon la [définition d'éclosions](#) retenue en santé au travail, pour la vigie nationale (document en voie de mise à jour). Ce portrait porte sur le nombre de milieux de travail en situation d'éclosion, de même que sur le nombre total de cas confirmés de travailleurs dans ces milieux.

Mise en garde et précisions importantes

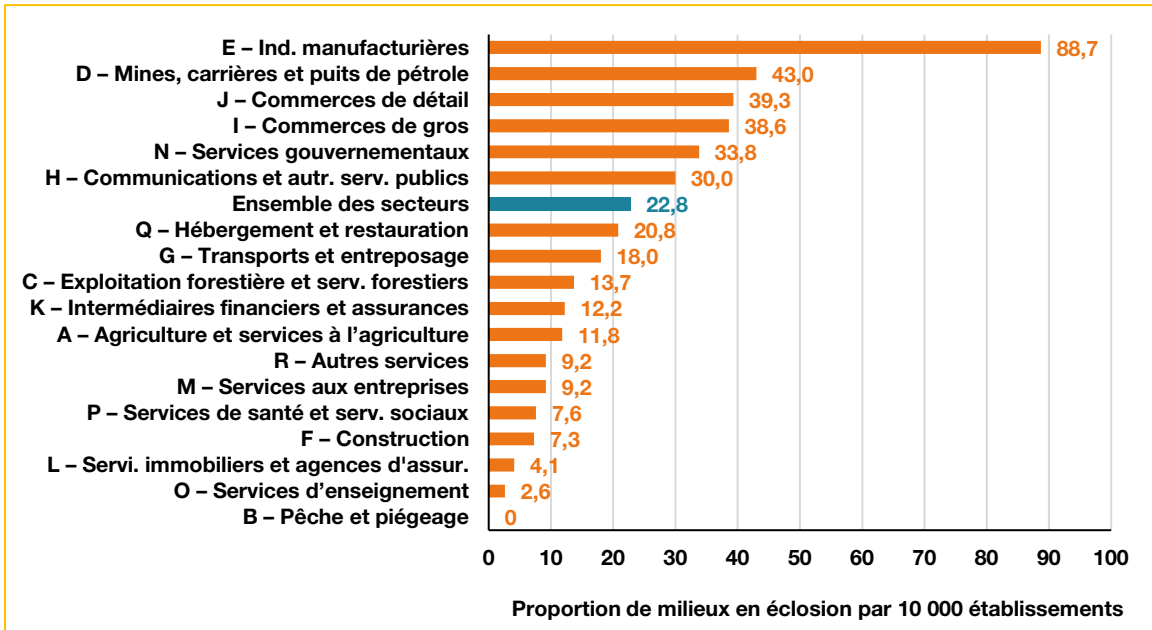
- ▶ Ce rapport est produit dans un contexte d'urgence sanitaire. Même si tous les efforts sont mis en œuvre pour assurer la qualité des données présentées (voir la méthode, en annexe), des erreurs peuvent devoir être corrigées lors de vérifications ou validations ultérieures à la publication.
- ▶ Les rapports hebdomadaires donnent un portrait d'une partie des milieux de travail affectés par la COVID-19. En effet, seuls sont comptabilisés les milieux en situation d'éclosion, autres que les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires, avec au moins deux cas confirmés ou plus dans un délai de 14 jours, sans égard au milieu probable de transmission (source d'acquisition). Les cas de travailleurs infectés, mais non associés à une situation d'éclosion ne font pas partie de cette vigie. En outre, certaines situations d'éclosion par exemple dans les restaurants et les salles d'entraînement peuvent ne concerner que la clientèle : ces situations ne sont également pas rapportées.
- ▶ La définition d'éclosion en milieu de travail ne requiert pas d'évidence d'acquisition de l'infection dans le milieu de travail. En effet, la présence au travail d'employés infectés, sans égard au lieu d'acquisition de leur infection, permet d'identifier une situation qu'il faut surveiller de près afin d'éviter ou limiter rapidement la transmission dans l'entreprise, tout en suivant l'évolution de la pandémie dans son secteur d'activité au niveau national.
- ▶ Depuis la semaine CDC 2020-46, une éclosion est considérée terminée si aucun nouveau cas n'est survenu dans les 14 jours suivants le dernier cas. Pour plus de précisions, consulter le rapport de la semaine CDC 2020-46.
- ▶ **IMPORTANT** : bien que les données sur les éclosions soient extraites du *Registre des éclosions de COVID-19* du MSSS, les résultats présentés dans ce rapport diffèrent de ceux diffusés en ligne par le ministère. En effet, toutes les éclosions qui se sont terminées au cours de la semaine concernée (*c.-à-d. sans aucun nouveau cas de COVID-19 au cours des 14 jours suivants la dernière présence au travail du dernier cas*) ne sont pas incluses² dans le nombre total d'éclosions puisqu'il s'agit de situations considérées sous contrôle au moment de la production du rapport. Toutefois, le MSSS comptabilise ces milieux comme actifs au cours de la même semaine CDC pour des considérations méthodologiques.

² Veuillez noter que les figures 4 et 5 donnent un aperçu des éclosions terminées et du nombre de cas dans celles-ci.

Le coup d'œil national (suite)

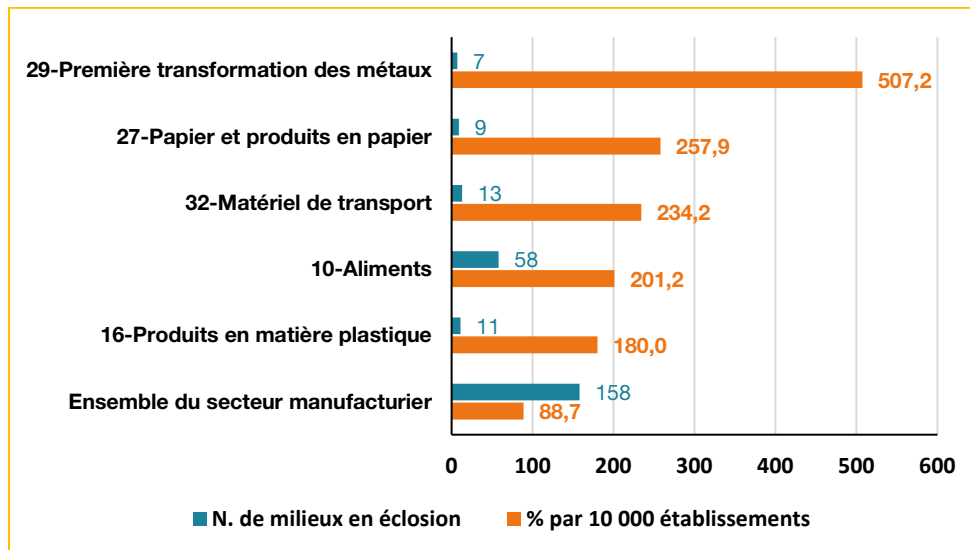
- ▶ La division des industries manufacturières compte la plus grande proportion de milieux en situation d'éclosion (88,7/10 000 établissements) (figure 2).
- ▶ Dans cette division, le premier rang est occupé par le secteur de la première transformation des métaux (507,2/10 000), suivi de celui de l'industrie du papier et produits en papier (257,9), de la fabrication de matériel de transport (234,2) et de l'industrie des aliments (201,1) (figure 3).

Figure 2 Proportion de milieux de travail en situation d'éclosion par 10 000 établissements, selon les divisions des activités économiques, semaine CDC 2021-1



Note : les données brutes sont présentées au tableau 15. Les divisions « O » et « P » ne sont couvertes que partiellement (voir précisions dans la section « Méthode » en annexe).

Figure 3 Les 5 secteurs manufacturiers avec les proportions les plus importantes de milieux de travail en situation d'éclosion par 10 000 établissements, semaine CDC 2021-1

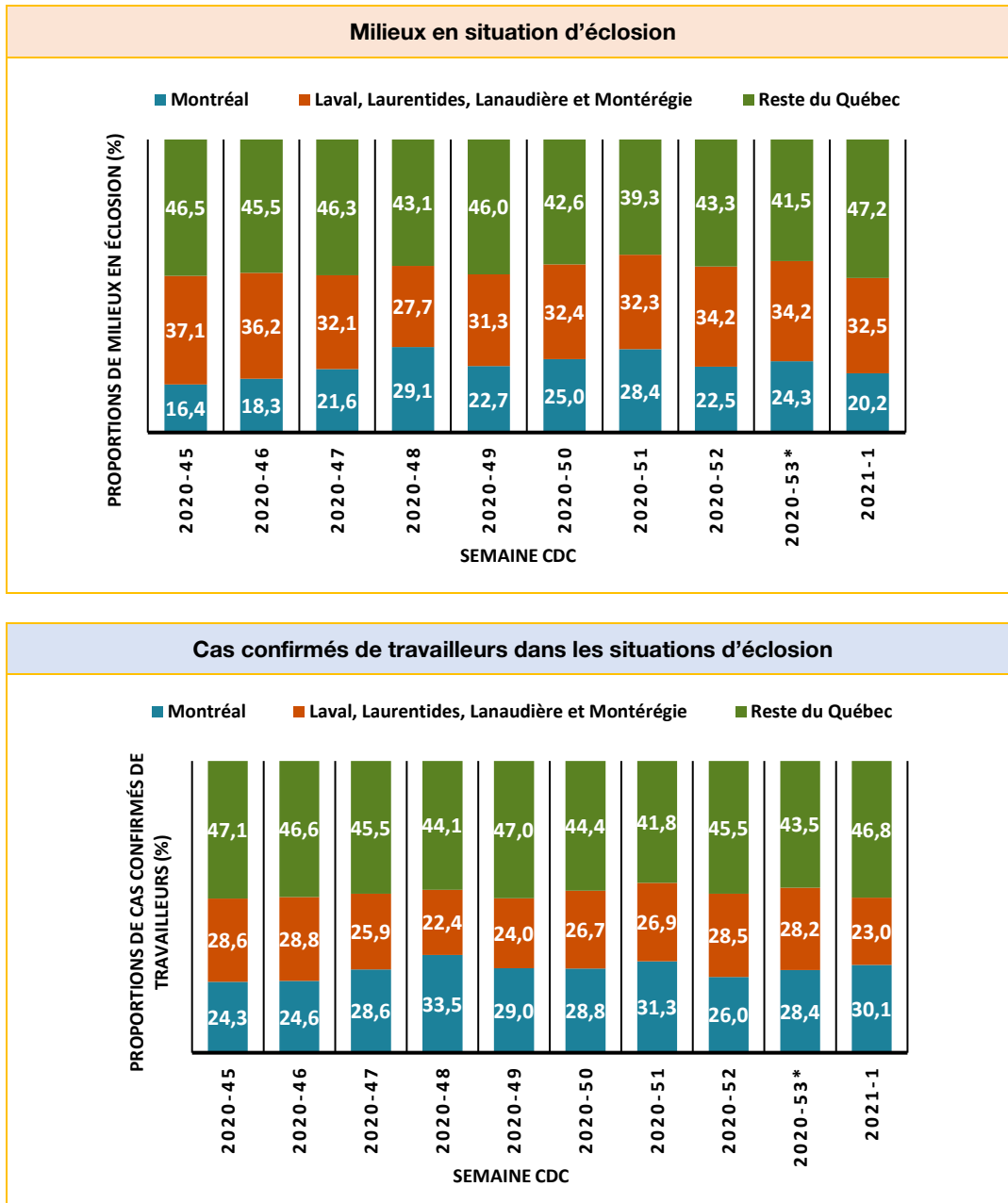


Note : les données détaillées du secteur manufacturier sont présentées au tableau 16.

Répartition des éclosions dans la région de Montréal et les autres régions

- La proportion de milieux en situation d'éclosion et le nombre de cas de travailleurs confirmés est en hausse dans le reste du Québec.

Figure 4 Comparaison hebdomadaire des proportions de milieux en situation d'éclosion et de cas confirmés de travailleurs dans les situations d'éclosion de Montréal avec les régions limitrophes et le reste du Québec, semaines CDC 2020-45 à 2021-1



* Des corrections ont été apportées à la semaine CDC 2020-53 (voir note 1, page 1). Les proportions ont été ajustées en conséquence.

Le coup d'œil régional

- ▶ La plupart des régions ont connu des baisses du nombre de milieux de travail en situation d'éclosion et du nombre de cas de COVID-19, alors que l'Abitibi-Témiscamingue connaît une hausse.
- ▶ La région de la Côte-Nord rejoint les régions épargnées du Nord-du-Québec, des Terres-Cries-de-la-Baie-James et du Nunavik.

Régions	Semaine actuelle (CDC 1-2021) (3 au 9 janvier 2021)				Semaine antérieure (CDC 53-2020) (27 décembre 2020 au 2 janvier 2021)		Variation semaine 1 c 53		Depuis le 14 juin	
	Nombre de									
	Total de Milieux	Total de cas	Nouvelles éclosions	Nouveaux cas ^a	Total de milieux	Total de cas	Milieux	Cas		Total de milieux (sem CDC 25- 2020 à 1- 2021)
01 Bas-Saint-Laurent	2	5	2	5	2	4	=	↑ (1)	36	
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	13	62	6	31	18	78	↓ (5)	↓ (16)	192	
03 Capitale-Nationale	87	385	31	100	88	400	↓ (1)	↓ (15)	390	
04 Mauricie et Centre-du-Québec	71	279	25	81	78	268 ^b	↓ (7)	↑ (11)	316	
05 Estrie	23	151	14	48	28	209	↓ (5)	↓ (58)	199	
06 Montréal	125	985	56	312	178 ^b	1 046 ^b	↓ (53)	↓ (61)	906	
07 Outaouais	17	44	7	21	16	40	↑ (1)	↑ (4)	91	
08 Abitibi-Témiscamingue	9	24	8	21	1	3	↑ (8)	↑ (21)	16	
09 Côte-Nord	0	0	0	0	1	6	↓ (1)	↓ (6)	7	
10 Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	=	=	5	
11 Gaspésie-IDLAM	1	10	0	1	1	9	=	↑ (1)	24	
12 Chaudière-Appalaches	69	569	20	87	71	586	↓ (2)	↓ (17)	231	
13 Laval	49	194	24	99	63	223	↓ (14)	↓ (29)	299	
14 Lanaudière	41	197	21	75	60	327	↓ (19)	↓ (130)	321	
15 Laurentides	48	166	15	56	60	195	↓ (12)	↓ (29)	174	
16 Montérégie	63	196	33	96	68	295	↓ (5)	↓ (99)	478	
17 Nunavik	0	0	0	0	0	0	=	=	1	
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	0	0	0	0	0	0	=	=	0	
Ensemble du Québec	618	3 267	262	1 033	733^b	3 689^b	↓ (115)	↓ (422)	3 686	

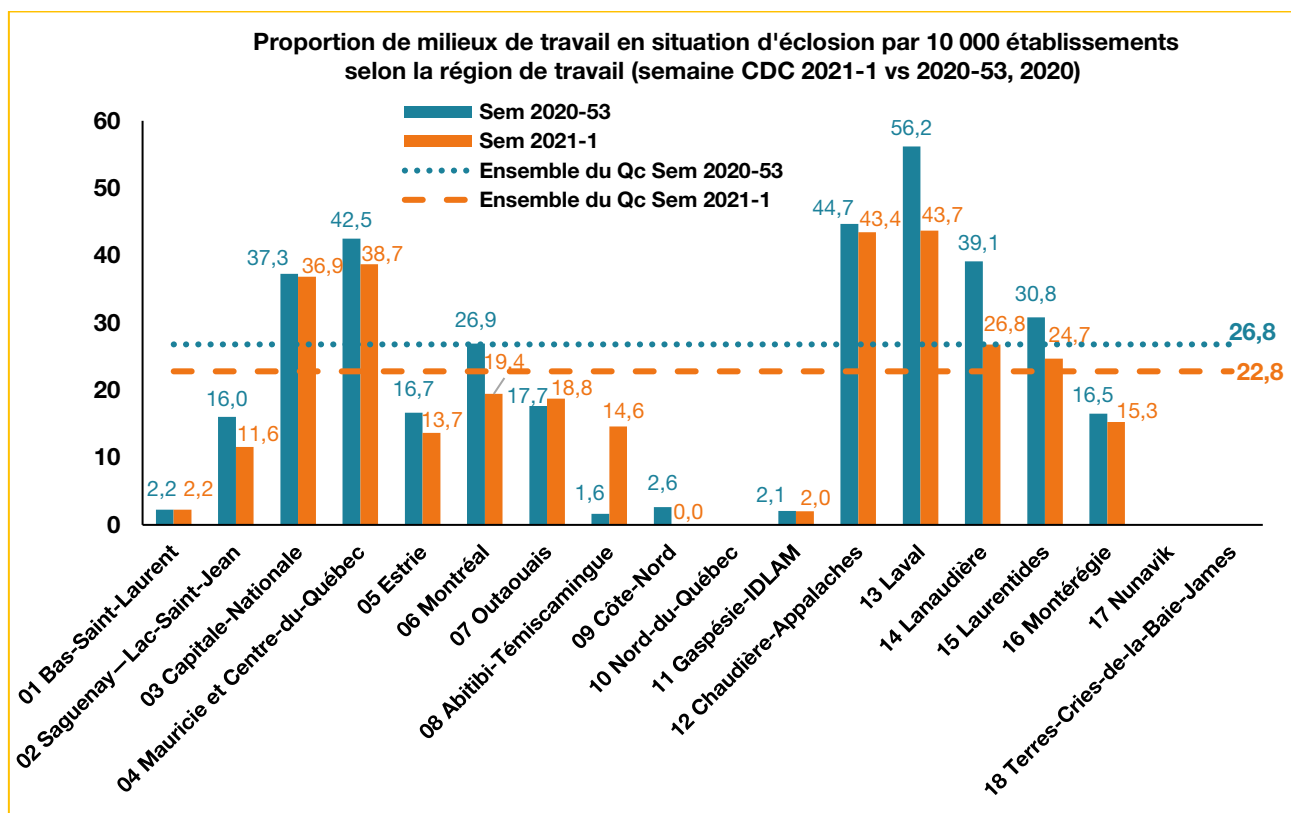
^a Les nouveaux cas regroupent les cas des nouvelles éclosions et des éclosions en cours.

^b Un ajustement a été apporté au décompte de la semaine 53 : voir la note 1, à la page 1.

Proportion de milieux de travail en situation d'éclosion selon la région

- ▶ Pour l'ensemble du Québec, la proportion provinciale de milieux en situation d'éclosion pour 10 000 établissements a baissé de 15 %, passant de 26,8 à 22,8/10 000.
- ▶ Seules les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais sont en progression. L'Abitibi-Témiscamingue, jusqu'ici relativement épargnée, est celle qui a connu la plus forte augmentation; cependant, le nombre de milieux y reste peu élevé (n = 9).
- ▶ Dans la majorité des régions, les baisses ont été de plus de 10 % jusqu'à près de 30 %. Ce qui a été le cas notamment dans Lanaudière (- 32 %), au Saguenay-Lac-Saint-Jean (- 28 %), à Montréal (- 28 %) et à Laval (- 22 %).
- ▶ Trois régions n'ont connu que de faibles diminutions lorsque comparées à la baisse provinciale : la Capitale-nationale (- 1 %), Chaudière-Appalaches (- 3 %) et Montérégie (- 7 %).
- ▶ Six régions dépassent la moyenne provinciale de milieux en situation d'éclosion par 10 000 établissements, mais quatre d'entre elles comptent des proportions particulièrement élevées : Laval, Chaudière-Appalaches, Mauricie et Centre-du-Québec, puis Capitale-Nationale.

Figure 5 Proportion de milieux de travail en situation d'éclosion selon la région, semaine CDC 2021-1



Sources : Registre des éclosions (MSSS); fichier des établissements (CNESST, à partir du SISAT), extractions du 12 janvier 2021.

Note : le dénominateur ayant servi au calcul des proportions correspond au nombre total d'établissements dans chaque région, tiré du SISAT. Ce nombre est mis à jour chaque semaine. Du fait que ce dénominateur inclut certains établissements non couverts par la présente vigie, les proportions rapportées sous-estiment la situation réelle. Cependant, la proportion d'établissements associés aux secteurs non couverts par la vigie est assez similaire entre les régions.



Faits saillants

- ▶ Nouvelles éclosions de la semaine CDC 2021-1 :
 - ▶ 262 nouveaux milieux de travail en situation d'éclosion parmi les 618 répertoriés cette semaine, soit 116 milieux de moins (- 31 %) que la semaine CDC 2020-53.
 - ▶ Ces nouveaux milieux de travail ont généré 712 nouveaux cas.
 - ▶ Près des deux tiers des nouvelles éclosions ne comptent que deux cas confirmés (168/262) (données non présentées).
- ▶ Ajout de cas dans les éclosions en cours :
 - ▶ Dans 134 des 355 milieux de travail avec une éclosion en cours, 321 cas se sont ajoutés au cours de la semaine.
- ▶ Quarante-trois pour cent (43 %) de l'ensemble des situations d'éclosion cette semaine comptent deux cas confirmés (figure 6). D'autre part, les situations d'éclosion avec 10 cas et plus représentent près de 9 % (53/618) (tableau 7).
- ▶ Les secteurs qui comptent le plus de milieux en situation d'éclosion sont les commerces de détail (n = 183), l'industrie des aliments (n = 58) et les commerces de gros (n = 52) (tableau 8).
- ▶ Les secteurs avec le plus de cas confirmés dans des situations d'éclosion restent concentrés dans les commerces de détail (n = 817), l'industrie des aliments (n = 672) et les services aux entreprises (n = 247) (tableau 9).
- ▶ Les commerces de détail d'aliments, boissons, médicaments et tabac sont ceux qui ont connu les plus grandes augmentations du nombre de cas (> 50 cas) entre les semaines CDC 53-2020 et 2021-1. Et parmi les secteurs avec des hausses de plus de 20 cas, il y a les transports (+ 23), les commerces de détail de vêtements, chaussures et tissus (+ 22) et la restauration (+ 21) (tableau 12).
- ▶ Les baisses les plus importantes du nombre de cas sont notées dans les commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires (- 80 cas), l'industrie des aliments (- 63), l'agriculture (- 61), les services de santé et services sociaux (ex. : cliniques médicales, centres de travail adapté) (- 57) et les services aux entreprises (- 55).
- ▶ Depuis le début de la vigie des éclosions de COVID dans les milieux de travail à la mi-juin 2020 :
 - ▶ Le secteur des commerces de détail est maintenant le plus touché avec 22 % (817/3 686) des milieux qui ont été ou sont actuellement en situation d'éclosion, suivi du secteur manufacturier (21,6 %). (tableau 16).
 - ▶ Le nombre de milieux en situation d'éclosion avec 20 cas confirmés ou plus a augmenté au cours des dernières semaines pour un total de 63 (tableau 17).
 - ▶ On compte désormais 45 milieux de travail en situation d'éclosion dans le secteur de l'abattage et conditionnement de la viande³ (+ 4 par rapport à la semaine CDC 2020-53), pour un total de 974 cas (+ 24) (données non présentées).

³ À noter que certains milieux de travail, assimilables à des abattoirs, ne sont pas désignés comme tels en raison de leur code CAEQ. En effet, certains sont classés comme des entreprises de fabrication de produits alimentaires, d'autres comme des distributeurs (commerces) de produits alimentaires (incluant viande et volaille). Bien que l'analyse réalisée tente de donner une vue d'ensemble de ce secteur au-delà des codes utilisés, le nombre total d'abattoirs en situation d'éclosion pourrait être sous-estimé.

Portrait des éclosions de COVID-19 dans les milieux de travail pour la semaine du dimanche 3 au 9 janvier 2021 (semaine n°2021-1 Centers for Disease Control and Prevention–CDC)

Tableau 1 Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion et nombre total de cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, semaine CDC 2021-1

Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
N = 618	N = 3 267
<ul style="list-style-type: none"> ▶ 14 régions ont des milieux en situation d'éclosion ▶ 4 régions n'ont pas de milieux en situation d'éclosion : la Côte-Nord, le Nord-du-Québec, le Nunavik et Terres-Cries-de-la-Baie-James 	

Tableau 2 Régions sociosanitaires les plus touchées selon le nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion et le nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion, semaine CDC 2021-1

Région sociosanitaire	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
N (%*)		
06 – Montréal	125 (20,2)	985 (30,1)
03 – Capitale-Nationale	87 (14,1)	385 (11,8)
04 – Mauricie et Centre-du-Québec	71 (11,5)	279 (8,5)
12 – Chaudière-Appalaches	69 (11,2)	569 (17,4)
16 – Montérégie	63 (10,2)	196 (6,0)
<i>Les autres régions</i>	203 (32,8)	853 (26,1)**
Total	618	3 267

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

** La majorité de ce nombre de cas confirmés de travailleurs (708/853 ou 83 %) provient des régions suivantes : Lanaudière (197 cas), Laval (194 cas), Laurentides (166 cas) et Estrie (151 cas).

Tableau 3 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux, selon un découpage des régions sociosanitaires, semaine CDC 2021-1

Découpage des régions sociosanitaires	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
	N (%*)	
Montréal et Laval	174 (28,2)	1 179 (36,1)
Ceinture du Grand Montréal ^a	116 (18,8)	456 (14,0)
Autres régions du Québec ^b	328 (53,1)	1 632 (50,0)
Total	618	3 267

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

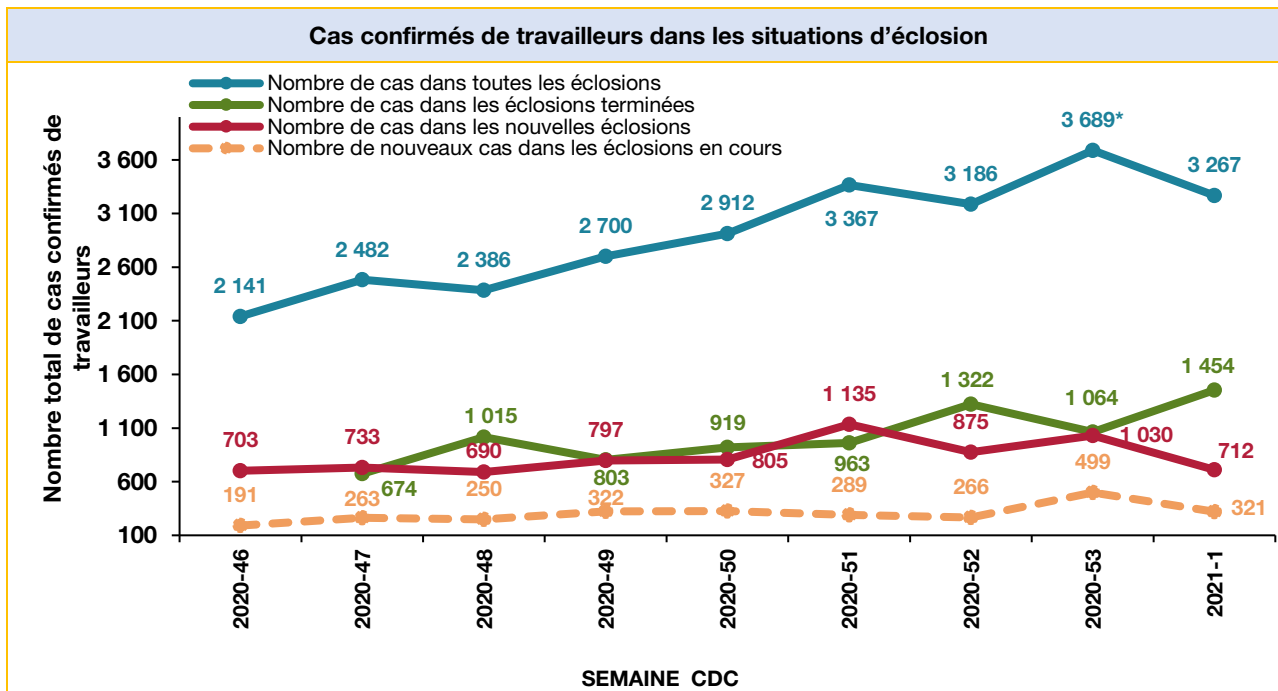
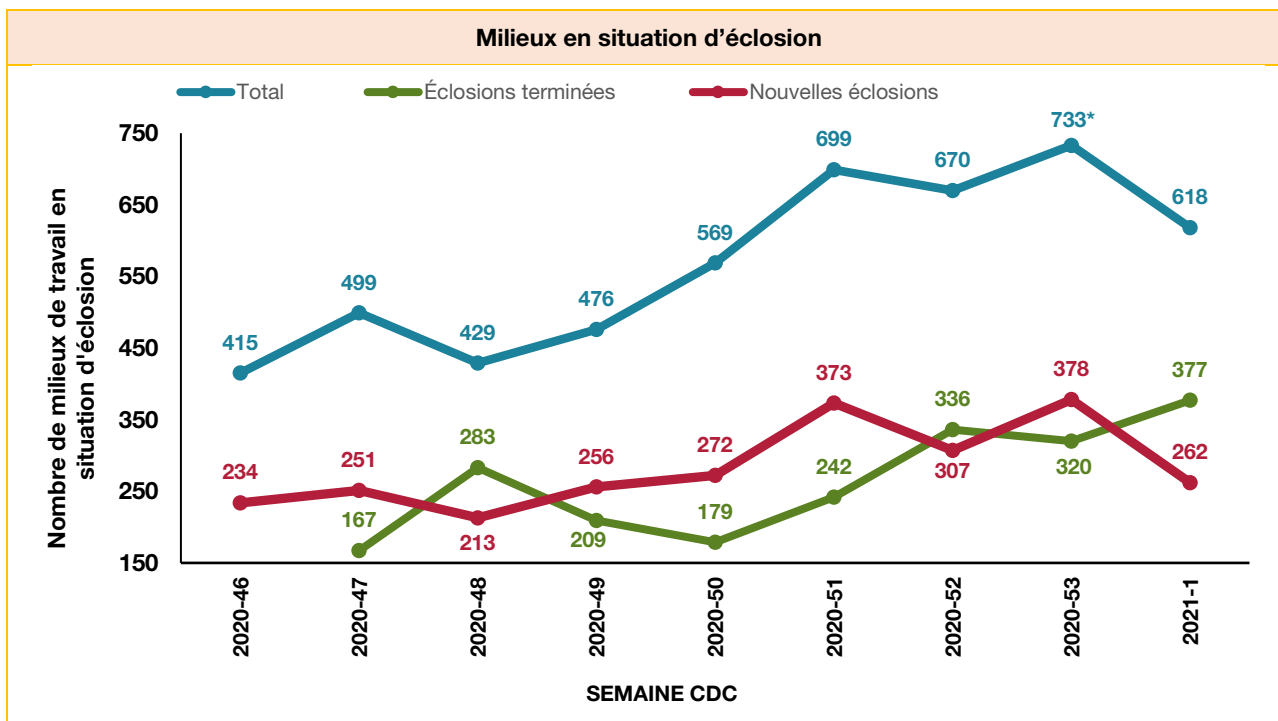
^a **La ceinture du Grand Montréal** comprend la région 14 -Lanaudière, les réseaux locaux de services (RLS) de Deux-Montagnes – Mirabel Sud, RLS de la Rivière-du-Nord – Mirabel-Nord et RLS de Thérèse-De Blainville de la région 15 -Laurentides ainsi que le RLS de Champlain et le RLS Pierre-Boucher de la région 16 -Montérégie.

^b **Autres régions du Québec** : 01 -Bas-Saint-Laurent, 02 -Saguenay–Lac-Saint-Jean, 03 -Capitale-Nationale, 04 -Mauricie et Centre-du-Québec, 05 -Estrie, 07 -Outaouais, 08 -Abitibi-Témiscamingue, 09 -Côte-Nord, 10 -Nord-du-Québec, 11 -Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 12 -Chaudière-Appalaches, 17 -Nunavik, 18 -Terres-Cries-de-la-Baie-James, les RLS d'Antoine-Labelle (1511), RLS des Laurentides (1512), RLS des Pays-d'en-Haut (1513) et RLS d'Argenteuil (1514) de la région 15 -Laurentides, les RLS du Haut-Richelieu-Rouville (1612), RLS de Richelieu-Yamaska (1622), RLS Pierre de -Saurel (1623), RLS de Vaudreuil-Soulanges (1631), RLS du Suroît (1632), RLS du Haut-Saint-Laurent (1633) et RLS de Jardins-Roussillon (1634) de la région 16 -Montérégie.

Tableau 4 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux selon la juridiction, semaine CDC 2021-1

Juridiction du milieu de travail	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
	N (%*)	
Provinciale	583 (94,3)	3 113 (95,3)
Fédérale	16 (2,6)	103 (3,2)
Mixte (provinciale-fédérale)	1 (0,2)	3 (0,1)
Inconnue	18 (2,9)	48 (1,5)
Total	618	3 267

Figure 6 Comparaison hebdomadaire du nombre de milieux en situation d'écllosion et de cas confirmés de travailleurs dans les situations d'écllosion pour les semaines CDC 2020-46 à 2021-1



* Des corrections ont été apportées pour deux régions à la semaine CDC 53 : des écllosions ont été fermées par erreur, alors que des cas s'y étaient ajoutés et le nombre de cas a été corrigé dans certains milieux. Ainsi, plusieurs résultats ont été corrigés pour la semaine 53. De plus, en raison d'une correction apportée par une région, un cas confirmé a été retiré pour la semaine 2021-01. Le calcul du nombre total de cas pour la semaine 01 doit donc en tenir compte : 3 689 (total des cas, semaine 53) - 1 454 cas (écllosions terminées) + 712 cas (nouvelles écllosions) + 321 (nouveaux cas dans situations en cours) - 1 cas (retiré) = 3 267 (total des cas, semaine 01).

Nouvelles éclosions

- ▶ Le nombre de nouveaux milieux de travail en situation d'éclosion et de cas est en baisse cette semaine (262 milieux c. 378; 712 cas c. 1 030 la semaine précédente).
- ▶ Plus de la moitié des nouvelles éclosions et de cas confirmés est survenue dans les secteurs du commerce de détail (83 milieux; 206 cas) et des industries manufacturières (66 milieux; 197 cas).
- ▶ Vingt-et-une (21) nouvelles éclosions sont apparues dans le secteur de la restauration avec un total de 62 cas.
- ▶ Quatre nouveaux milieux en situation d'éclosion comptant dix cas ou plus sont observés dans les secteurs suivants :
 - ▶ **Industries manufacturières** : produits laitiers (10 cas), produits alimentaires spécialisés (10 cas), produits d'argile (12 cas)
 - ▶ **Agriculture** : culture mixte de fruits et légumes (10 cas).

Tableau 5 Détails sur les nouvelles éclosions survenues au cours de la semaine CDC 2021-1 selon la Division économique

Division économique	Détails (Nombre de milieux)	N. total milieux	N. total cas
Commerce de détail	Épiceries-boucheries (n = 26); fruits et légumes (n = 3); dépanneurs (n=4); pharmacies (n = 11); boutique de vêtements (n = 6); meubles et articles de maison (n = 1); concessionnaires d'automobiles ou camion et garages (n = 12); pièces et accessoires automobiles (n = 3); concessionnaires de véhicules récréatifs (n = 1); magasins à rayons et de marchandises diverses (n = 9); magasin à bas prix (n = 3); magasin-entrepôt (n = 1); entrepôt de marchandises diverses (n = 1); matériaux de construction (n = 1); librairie (n = 1)	83	206
Industrie manufacturière	Divers produits alimentaires (transformation du poisson, viandes, volaille, conserverie fruits et légumes, produits laitiers, produits de boulangerie et pâtisserie, produits à base de légumes frais, produits alcooliques, aliments pour animaux, produits dérivés de la viande, transformation d'oléagineux, divers produits spécialisés (soupes, sauces et autres)) (n = 23, deux milieux avec 10 cas); abattage et conditionnement de la viande et de la volaille (n = 4); produits en plastique (n = 6); confection de vêtements (n = 2); produits en bois (armoires, placards, scierie, palettes) (n = 3); produits en papier (n = 3); transformation des métaux (aciéries, alumineries et fonderie) (n = 4); produits en métal (pièces et réservoirs, structures, cylindres, usinage...) (n = 8); machinerie, matériel et équipement (équipements forestiers, industriels, pièces industriels) (n = 3); équipement de transport (ferroviaire, bateaux, remorques, produits récréatifs) (n = 4); matériel et composantes électriques, électroniques et électroniques (n = 2); produits minéraux non métalliques (argile) (n = 2 : un milieu avec 12 cas); produits chimiques et pharmaceutiques (n = 3); divers produits (pétroliers, de caoutchouc, emballages) (n = 3)	66	197
Hébergement et restauration	Restaurants (n = 21 : un milieu 7 cas); hôtel (n = 1)	22	64
Commerce de gros	Machines, matériel et fournitures (agricoles, électroniques, de bureau, équipements de protection) (n = 7); quincaillerie et matériaux de construction (n = 4); produits alimentaires (n = 3); articles de loisirs et de sports (n = 3); produits du gaz (n = 1)	18	46
Autres services	Centre de ski (n = 1); studio (n = 1); services de buanderie (n = 2); service de ménage (n = 1); salon funéraire (n = 1); service de réparations diverses (n = 1); services relatifs aux bâtiments et habitations (n = 4); autre service (n = 1)	12	25
Transport et entreposage	Transports (ferroviaires, autobus scolaires et nolisés) (n = 3); services de camionnage (n = 3); collecte des matières résiduelles et matières recyclables (n = 1); entretien des routes (n = 2); services relatifs aux transports (n = 2)	11	31
Construction	Entrepreneurs spécialisés : charpentes, toiture, plomberie, autres travaux (n = 5); construction résidentielle (n = 4); travaux de génie (n = 2)	11	30
Services gouvernementaux	Administrations : provinciale (service de police, autre) (n = 2) et municipale (services de police, services de pompiers et autres services administratifs) (n = 7)	9	25

Division économique	Détails (Nombre de milieux)	N. total milieux	N. total cas
Services aux entreprises	Service de sécurité (n = 3 : deux milieux 7 et 8 cas); agence de recrutement de main-d'œuvre (n = 1); services de distribution d'épiceries (n = 1); agences de publicité (n = 2)	7	27
Agriculture et services relatifs à l'agriculture	Élevages de vaches (n = 3); culture de fruits et légumes (n = 1 : 10 cas); érablière (n = 1); clinique vétérinaire (n = 1)	6	24
Services de santé et services sociaux	Centres de travail adapté (n = 1); cabinets de médecins généralistes (n = 1); services d'ambulance (n = 3)	5	11
Communications et services publics	Service public (énergie) (n = 4); services postaux (n = 1)	5	10
Intermédiaires financiers et assurances	Banques (n = 2); caisses d'épargne (n = 1)	3	6
Activités diverses		4	10
TOTAL		262	712

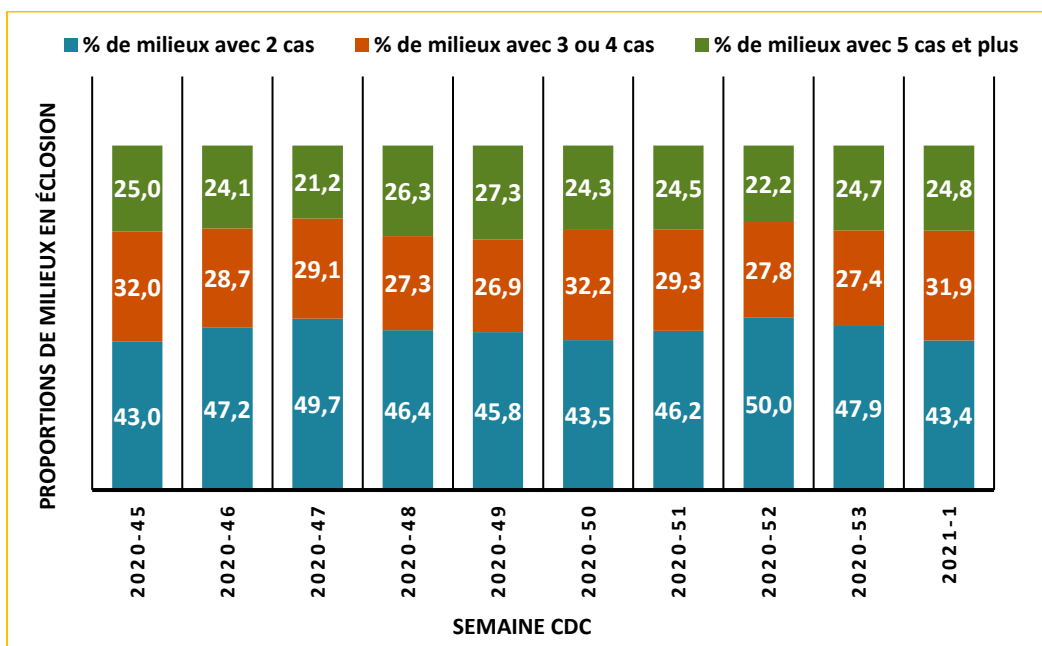
Ajout de cas dans les éclosions en cours

- ▶ Au cours de la semaine 1-2021, 321 nouveaux cas confirmés se sont ajoutés dans 134 des 356 milieux de travail avec une situation d'éclosion en cours (tableau 6).
- ▶ Quelques milieux se démarquent : un centre de distribution de vêtements (+ 20 cas), une épicerie-boucherie (+ 18 cas), une industrie de produits alimentaires prêt à manger (+ 9 cas), une aluminerie (+ 8 cas) et une usine d'abattage et conditionnement de la viande (+ 7 cas).

Tableau 6 Détails sur l'ajout^a de cas confirmés dans des éclosions en cours (actives) pendant la semaine CDC 2021-1 selon la division économique

Division économique	Détails (Nombre de milieux)	N. total milieux	N. total cas
Industries manufacturières	Produits alimentaires divers (viande et volaille, fruits et légumes, produits de boulangerie et pâtisserie, produits prêts à manger, miel, aliments pour animaux, traiteur, boissons et friandises (n = 11); abattage et conditionnement de la viande (n = 6); produits en métal (n = 2); pâtes à papier et produits en papier (n = 4); équipements de transport (aérien, auto, pièces auto) (n = 5); produits en plastique (n = 2); produits en bois (armoires et placards) (n = 2); transformation des métaux (aciérie, aluminerie (8 cas) (n = 2); autres entreprises manufacturières (n = 5)	39	82
Commerces de détail	Épiceries-boucheries (n = 11 : un milieu 18 cas); charcuterie (n = 1); magasin-entrepôt (n = 6); pharmacies (n = 2); centre de distribution de vêtements (n = 2 : un milieu 20 cas); boutique de vêtements (n = 1); véhicules récréatifs (n = 2); magasins à rayons et de marchandises diverses (n = 9); magasin à bas prix (n = 2); centre de distribution de produits divers (n = 1); détaillant d'articles variés (sport, maison, quincaillerie, etc.) (n = 1); service de nettoyage commercial (n = 1); équipements pour la ferme (n = 1); divers produits (n = 1); service-conseil dans le domaine automobile (n = 1)	42	122
Transport et entreposage	Transport en commun (n = 2); services d'entreposage (n = 2); services de camionnage (n = 4)	8	26
Services aux entreprises	Agences de sécurité (n = 3); notariat (n = 1); services aux immeubles (n = 1); location de remorques pour camions (n = 1)	6	13
Commerces de gros	Produits alimentaires (fruits, légumes, poissons, divers) (n = 6); matériaux de construction, fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation, quincaillerie (n = 4), produits pour la maison (n = 2); autres produits (n = 2)	14	33
Services gouvernementaux	Administration municipale (services de police et autres services administratifs) (n = 4)	4	8
Hébergement et restauration	Restaurants (n = 3); traiteurs (n = 2); hôtel (n = 1);	6	8
Autres services	Centre de ski (n = 1); services de buanderies (n = 2); services relatifs aux bâtiments et habitations (n = 1); organisation sociale (n = 1)	5	14
Services de santé et services sociaux	Centre de travail adapté (n = 1); service d'ambulance (n = 2)	3	6
Activités diverses		7	9
	TOTAL	134	321

Figure 7 Répartition des milieux de travail selon le nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion : variation entre les semaines CDC 2020-45 et 2021-1



Semaine CDC	2020									2021
	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1
Nombre moyen de cas par écloision	5,2	5,2	5,0	5,6	5,7	5,1	4,8	4,8	5,0	5,3
Nombre médian de cas par écloision	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	2,5	3,0	3,0
Nombre total de milieux en situation d'écloision	372	415	499	429	476	568	699	670	733	618

Tableau 7 Répartition des milieux de travail selon le nombre total de cas confirmés de travailleurs depuis le début de la situation d'écloision, semaine CDC 2021-1

Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écloision	Milieux de travail en situation d'écloision	
	Nombre	%*
2 cas	268	43,4
3 à 4 cas	197	31,9
5 à 9 cas	100	16,2
10 à 19 cas	36	5,8
20 cas et plus	17	2,8
Total	618	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

Tableau 8 Les principales activités économiques avec le plus grand nombre de milieux de travail en situation d'écllosion, semaine CDC 2021-1

Activité économique (CAEQ à 2 chiffres) avec détails des activités	Nombre total de milieux de travail en situation d'écllosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	Nombre de régions concernées
Commerces de détail	183	817	13
▪ 60 Aliments, boissons, médicaments et tabac	88	323	11
▪ 64 Marchandises diverses ^a	42	281	9
▪ 63 Véhicules automobiles, pièces et accessoires	29	88	12
▪ 61 Chaussures, vêtements, tissus et filés	11	81	4
▪ 62 Meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	6	23	3
▪ 65 Autres commerces de détail ^b	5	15	5
▪ 69 Commerces de détail hors magasin ^c	2	6	2
10 Industries des aliments (Abattage et conditionnement de la viande, produits de boulangerie-pâtisserie, divers produits alimentaires...)	58	672	9
Commerces de gros	52	229	9
▪ 56 Articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	14	45	8
▪ 52 Produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	13	95	5
▪ 57 Machines, matériel et fournitures	13	39	8
▪ 59 Produits divers ^d	11	47	6
▪ 51 Produits pétroliers	1	3	1
92 Restauration	41	133	12
77 Services aux entreprises (Divers services-conseils, services de sécurité...)	23	247	8

^a Détaillants d'articles variés (sport, maison, quincaillerie, etc.), magasins à bas prix, commerces de marchandises diverses, magasins à rayons, centre de distribution et d'expédition de marchandises diverses...

^b Librairies, matériaux de construction, quincaillerie, produits divers, opticien.

^c Services de nettoyage commercial, équipements pour la ferme.

^d Articles de sports et de loisir, produits pour la maison, rebuts et matériaux de récupération, produits issus du bois (paillis, granules...), produits divers.

Tableau 9 Les principales activités économiques avec le plus grand nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion, semaine CDC 2021-1

Activité économique (CAEQ à 2 chiffres) avec détails des activités	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	Nombre total de milieux de travail en situation d'écllosion	Nombre de régions concernées
Commerces de détail	817	183	13
▪ 60 Aliments, boissons, médicaments et tabac	323	88	11
▪ 64 Marchandises diverses ^a	281	42	9
▪ 63 Véhicules automobiles, pièces et accessoires	88	29	12
▪ 61 Chaussures, vêtements, tissus et filés	81	11	4
▪ 62 Meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	23	6	3
▪ 65 Autres commerces de détail ^b	15	5	5
▪ 69 Commerces de détail hors magasin ^c	6	2	2
10 Industries des aliments (Abattage et conditionnement de la viande, produits de boulangerie-pâtisserie, divers produits alimentaires...)	672	58	9
77 Services aux entreprises (Divers services-conseils, services de sécurité...)	247	23	8
Commerces de gros	229	52	9
▪ 52 Produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	95	13	5
▪ 59 Produits divers ^d	47	11	6
▪ 56 Articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	45	14	8
▪ 57 Machines, matériel et fournitures	39	13	8
▪ 51 Produits pétroliers	3	1	1
92 Restauration	133	41	12

^a Détaillants d'articles variés (sport, maison, quincaillerie, etc.), magasins à bas prix, commerces de marchandises diverses, magasins à rayons, centre de distribution et d'expédition de marchandises diverses...

^b Librairies, matériaux de construction, quincaillerie, produits divers, opticien.

^c Services de nettoyage commercial, équipements pour la ferme.

^d Articles de sports et de loisir, produits pour la maison, rebuts et matériaux de récupération, produits issus du bois (paillis, granules...), produits divers.

Répartition par activité économique

Tableau 10 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les divisions d'activités économiques, semaines CDC 2021-1

Divisions des activités économiques du Québec	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
A – Agriculture et services relatifs à l'agriculture	15	2,4	63	1,9
B – Pêche et piégeage	0	0	0	0
C – Exploitation forestière et services forestiers	2	0,3	5	0,2
D – Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole	3	0,5	7	0,2
E – Industries manufacturières	158	25,6	1 192	36,5
F – Construction (voir interprétation et limites en annexe)	22	3,6	91	2,8
G – Transports et entreposage	22	3,6	171	5,2
H – Communications et autres services publics ^a	12	1,9	30	0,9
I – Commerces de gros	52	8,4	229	7,0
J – Commerces de détail	183	29,6	817	25,0
K – Intermédiaires financiers et assurances	5	0,8	11	0,3
L – Services immobiliers et agences d'assurances	3	0,5	11	0,3
M – Services aux entreprises	23	3,7	247	7,6
N – Services gouvernementaux	20	3,2	69	2,1
O – Services d'enseignement ^b	2	0,3	7	0,2
P – Services de santé et services sociaux	21	3,4	79	2,4
Q – Hébergement et restauration	46	7,4	149	4,6
R – Autres services ^c	29	4,7	89	2,7
Ensemble des secteurs	618	100,0	3 267	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

^a Service de télécommunications, services de messagerie, services postaux et services publics (électricité et gaz).

^b Centres de formation professionnelle.

^c Services de divertissements et de loisirs (golf, ski, studio de tournage audio-visuel), services personnels et domestiques (salons de coiffure ou de beauté, salons funéraires, services de buanderie, services de ménage), service relatifs aux bâtiments, associations professionnelles et civiques, services de réparations générales.

Tableau 11 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les grands groupes d'activités économiques, semaine CDC 2021-1

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
01 – Agriculture	12	1,9	56	1,7
02 – Services relatifs à l'agriculture	3	0,5	7	0,2
03 – Pêche et piégeage	0	0	0	0
04 – Exploitation forestière	2	0,3	5	0,2
05 – Services forestiers	0	0	0	0
06 – Mines	2	0,3	4	0,1
07 – Extraction du pétrole et de gaz naturel	0	0	0	0
08 – Carrières	1	0,2	3	0,1
09 – Services miniers	0	0	0	0
10 – Industries des aliments	58	9,4	672	20,6
11 – Industries des boissons	1	0,2	2	0,1
12 – Industries du tabac	0	0	0	0
15 – Industries des produits en caoutchouc	1	0,2	2	0,1
16 – Industries des produits en matière plastique	11	1,8	39	1,2
17 – Industries du cuir et des produits connexes	0	0	0	0
18 – Industries textiles de première transformation	3	0,5	26	0,8
19 – Industries des produits textiles	0	0	0	0
24 – Industries de l'habillement	2	0,3	21	0,6
25 – Industries du bois	13	2,1	78	2,4
26 – Industries du meuble et articles d'ameublement	1	0,2	3	0,1
27 – Industries du papier et produits en papier	9	1,5	59	1,8
28 – Imprimerie, édition et industries connexes	3	0,5	8	0,2
29 – Industries de première transformation des métaux	7	1,1	48	1,5
30 – Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	15	2,4	48	1,5
31 – Industries de la machinerie (sauf électrique)	5	0,8	12	0,4
32 – Industries du matériel de transport	13	2,1	96	2,9
33 – Industries des produits électriques et électroniques	5	0,8	24	0,7
35 – Industries des produits minéraux non métalliques	3	0,5	24	0,7
36 – Industries du pétrole et du charbon	1	0,2	3	0,1
37 – Industries chimiques	4	0,6	12	0,4
39 – Autres industries manufacturières	3	0,5	15	0,5
40 – Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	10	1,6	38	1,2
42 – Entrepreneurs spécialisés (voir interprétation et limites en annexe)	12	1,9	53	1,6
44 – Services relatifs à la construction	0	0	0	0

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
45 – Transports	20	3,2	132	4,0
46 – Transports par pipelines	0	0	0	0
47 – Entreposage	2	0,3	39	1,2
48 – Communications	5	0,8	12	0,4
49 – Autres services publics	7	1,1	18	0,6
50 – Commerces de gros de produits agricoles	0	0	0	0
51 – Commerce de gros de produits pétroliers	1	0,2	3	0,1
52 – Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	13	2,1	95	2,9
53 – Commerces de gros de vêtements, chaussures, tissus et mercerie	0	0	0	0
54 – Commerces de gros d'articles ménagers	0	0	0	0
55 – Commerces de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	0	0	0	0
56 – Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	14	2,3	45	1,4
57 – Commerces de gros de machines, matériel et fournitures	13	2,1	39	1,2
59 – Commerces de gros de produits divers	11	1,8	47	1,4
60 – Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	88	14,2	323	9,9
61 – Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	11	1,8	81	2,5
62 – Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	6	1,0	23	0,7
63 – Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	29	4,7	88	2,7
64 – Commerces de détail de marchandises diverses	42	6,8	281	8,6
65 – Autres commerces de détail	5	0,8	15	0,5
69 – Commerces de détail hors magasin	2	0,3	6	0,2
70 – Intermédiaires financiers de dépôts	4	0,6	8	0,2
71 – Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises	0	0	0	0
72 – Sociétés d'investissement	0	0	0	0
73 – Sociétés des assurances	1	0,2	3	0,1
74 – Autres intermédiaires financiers	0	0	0	0
75 – Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	2	0,3	6	0,2
76 – Agences d'assurances et agences immobilières	1	0,2	5	0,2
77 – Services aux entreprises	23	3,7	247	7,6
81 – Services de l'administration fédérale	1	0,2	3	0,1
82 – Services de l'administration provinciale	2	0,3	5	0,2
83 – Services des administrations locales	17	2,8	61	1,9
84 – Organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux	0	0	0	0
85 – Services d'enseignement ^a (voir interprétation et limites en annexe)	2	0,3	7	0,2

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
86 – Services de santé et services sociaux	21	3,4	79	2,4
91 – Hébergement	5	0,8	16	0,5
92 – Restauration	41	6,6	133	4,1
96 – Services de divertissements et de loisirs ^b	7	1,1	20	0,6
97 – Services personnels et domestiques ^c	10	1,6	30	0,9
98 – Associations	3	0,5	11	0,3
99 – Autres services ^d	9	1,5	28	0,9
Ensemble des secteurs	618	100,0	3 267	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

^a Centres de formation professionnelle.

^b Services de divertissements et de loisirs (golf, ski, studio de tournage audio-visuel), associations professionnelles et civiques.

^c Salons de coiffure ou de beauté, salons funéraires, services de buanderie, services de ménage.

^d Service relatifs aux bâtiments, service de réparations générales.

Tableau 12 Grands groupes d'activités économiques selon les augmentations et les diminutions les plus importantes (≥ 20) du nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux en situation d'éclosion entre les semaines CDC 2020-53 et CDC 2021-1

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Semaine 2020-53		Semaine 2021-1		Augmentation entre les semaines 2020-53 et 2021-1		
	Milieux en éclosion	Cas confirmés	Milieux en éclosion	Cas confirmés	Milieux en éclosion	Cas confirmés	
+	60 – Commerces de détail aliments, boissons, médicaments et tabac	81	260	88	323	7	63
	64 – Commerces de détail de marchandises diverses	33	226	42	281	9	55
	45 – Transports	19	109	20	132	1	23
	61 – Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus	12	59	11	81	- 1	22
	92 – Restauration	38	112	41	133	3	21
	SOUS-TOTAL	183	766	202	950	19	184
-	63 – Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	47	168	29	88	- 18	- 80
	10 – Industries des aliments	61	735	58	672	- 3	- 63
	1 – Agriculture	13	117	12	56	- 1	- 61
	86 – Services de santé et services sociaux	35	136	21	79	- 14	- 57
	77 – Services aux entreprises	46	302	23	247	- 23	- 55
	32 – Industries du matériel de transport	14	139	13	96	- 1	- 43
	40 – Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	16	72	10	38	- 6	- 34
	15 – Industries des produits en caoutchouc	3	33	1	2	- 2	- 31
	70 – Intermédiaires financiers de dépôts	7	28	4	8	-3	- 20
	SOUS-TOTAL	242	1 730	171	1 286	- 71	- 444

Tableau 13 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les secteurs d'activité économique, semaine CDC 2021-1

Groupe sectoriel (CNESST)	Secteurs d'activité économique (code SAE de la CNESST)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
		Nombre	%*	Nombre	%*
I	01- Bâtiment et travaux publics (voir interprétation et limites en annexe)	22	3,6	91	2,8
	02 - Industrie chimique	4	0,6	12	0,4
	03 - Forêt et scieries	7	1,1	31	0,9
	04 - Mines, carrières et puits de pétrole	3	0,5	7	0,2
	05 - Fabrication de produits en métal	15	2,4	48	1,5
II	06 - Industrie du bois (sans scierie)	8	1,3	52	1,6
	07 - Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	12	1,9	41	1,3
	08 - Fabrication d'équipement de transport	13	2,1	96	2,9
	09 - Première transformation des métaux	7	1,1	48	1,5
	10 - Fabrication de produits minéraux non métalliques	3	0,5	24	0,7
III	11 - Administration publique	20	3,2	69	2,1
	12 - Industrie des aliments et boissons	59	9,5	674	20,6
	13 - Industrie du meuble et des articles d'ameublement	1	0,2	3	0,1
	14 - Industrie du papier et activités diverses	9	1,5	59	1,8
	15 - Transport et entreposage	22	3,6	171	5,2
IV	16 - Commerce	235	38,0	1 046	32,0
	17 - Industrie du cuir	0	0	0	0
	18 - Fabrication de machines (sauf électriques)	5	0,8	12	0,4
	19 - Industrie du tabac	0	0	0	0
	20 - Industrie textile	3	0,5	26	0,8
V	21 - Autres services commerciaux et personnels	98	15,9	485	14,8
	22 - Communications, transport d'énergie et autres services publics	12	1,9	30	0,9
	23 - Imprimerie, édition et activités annexes	3	0,5	8	0,2
	24 - Fabrication de produits du pétrole et du charbon	1	0,2	3	0,1
	25 - Fabrication de produits électriques	5	0,8	24	0,7
VI	26 - Agriculture	15	2,5	63	1,9
	27 - Bonneterie et habillement	2	0,3	21	0,6
	28 - Enseignement et services annexes ^a	2	0,3	7	0,2
	29 - Finances, assurances et affaires immobilières	8	1,3	22	0,7
	30 - Services médicaux et sociaux	21	3,4	79	2,4
	31 - Chasse et pêche	0	0	0	0
	32 - Industries manufacturières diverses	3	0,5	15	0,5
Ensemble des secteurs		618	100,0	3 267	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

^a Centres de formation professionnelle.

Répartition selon les groupes sectoriels⁴

- ▶ La répartition des situations en éclosion entre les groupes sectoriels I, II et III, comparée aux groupes IV à VI, demeure relativement stable à 33 % (c. 31 %) et 67 % (c. 69 %) respectivement entre les semaines 2020-53 et 2021-1. Cependant, la diminution du nombre de milieux est plus importante dans les groupes IV à VI :
 - ▶ I à III : 205 milieux (c. 227);
 - ▶ IV à VI : 413 milieux (c. 506).
- ▶ La répartition des cas n'a pas évolué, avec 43 % des cas confirmés dans les groupes I à III (1 426 cas) et 57 % dans les groupes IV à VI (1 841 cas).
- ▶ RAPPEL : ce rapport de vigie ne couvre pas tous les milieux de soins ni les milieux scolaires et de garde. Ainsi, les données présentées n'incluent pas les éclosions qui sont fréquentes dans ces milieux et influencent les données sur les situations d'éclosion rapportées pour le groupe sectoriel VI.

Tableau 14 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les groupes sectoriels⁵, semaine CDC 2021-1

Groupe sectoriel (CNESST)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
I	51	8,3	189	5,8
II	43	7,0	261	8,0
III	111	18,0	976	29,9
IV	243	39,3	1 084	33,2
V	119	19,3	550	16,8
VI	51	8,3	207	6,3
Total	618	100,0	3 267	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

⁴ Groupes sectoriels définis par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

⁵ Dans la situation actuelle de pandémie, des services de soutien pour lutter contre la COVID-19 ont été offerts aux établissements, des groupes sectoriels IV à VI, alors qu'habituellement ils ne sont pas couverts parce que non assujettis aux obligations associées au programme de prévention et au programme de santé spécifique prévus par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST).

Tableau 15 Proportion de milieux de travail en situation d'éclosion par 10 000 établissements, selon les divisions des activités économiques, semaine CDC 2021-1

Divisions des activités économiques	Proportion par 10 000 établissements	Nombre de milieux en situation d'éclosion	Nombre total d'établissements au Québec
A – Agriculture et services relatifs à l'agriculture	11,8	15	12 691
B – Pêche et piégeage	0,0	0	806
C – Exploitation forestière et services forestiers	13,7	2	1 465
D – Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole	43,0	3	698
E – Industries manufacturières	88,7	158	17 820
F – Construction	7,3	22	30 260
G – Transports et entreposage	18,0	22	12 227
H – Communications et autres services publics	30,0	12	3 996
I – Commerces de gros	38,6	52	13 464
J – Commerces de détail	39,3	183	46 555
K – Intermédiaires financiers et assurances	12,2	5	4 088
L – Services immobiliers et agences d'assurances	4,1	3	7 393
M – Services aux entreprises	9,2	23	24 875
N – Services gouvernementaux	33,8	20	5 924
O – Services d'enseignement	2,6	2	7 593
P – Services de santé et services sociaux	7,6	21	27 673
Q – Hébergement et restauration	20,8	46	22 091
R – Autres services	9,2	29	31 543
Ensemble des divisions	22,8	618	271 162*

* L'information sur la division économique était manquante pour 37 des 271 199 établissements ouverts, répertoriés dans le SISAT au 13 janvier 2021.

Les données en orangé identifient les divisions avec des proportions supérieures à celle de l'ensemble des divisions, et qui comptent au moins cinq milieux en situation d'éclosion.

Secteur manufacturier

Tableau 16 Proportion⁶ de milieux de travail en situation d'éclosion par 10 000 établissements, selon le CAEQ à 2 chiffres, semaine CDC 2021-1

	Activités économiques (CAEQ)*	Proportion par 10 000 établissements	Nombre de milieux en situation d'éclosion	Nombre total d'établissements au Québec
10	Industries des aliments	201,2	58	2 883
11	Industries des boissons	92,6	1	108
12	Industries du tabac	0,0	0	11
15	Industries des produits du caoutchouc	92,6	1	108
16	Industries des produits en matière plastique	180,0	11	611
17	Industries du cuir et des produits connexes	0,0	0	121
18	Industries textiles de première transformation	71,9	3	417
19	Industries des produits textiles	0,0	0	18
24	Industries de l'habillement	30,3	2	660
25	Industries du bois	48,4	13	2 684
26	Industries du meuble et des articles d'ameublement	57,1	1	175
27	Industries du papier et des produits en papier	257,9	9	349
28	Imprimerie, édition et industries connexes	17,6	3	1 707
29	Industries de première transformation des métaux	507,2	7	138
30	Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	53,0	15	2 830
31	Industries de la machinerie (sauf électrique)	61,4	5	814
32	Industries du matériel de transport	234,2	13	555
33	Industries des produits électriques et électroniques	59,2	5	844
35	Industries des produits minéraux non métalliques	42,5	3	706
36	Industries des produits du pétrole et du charbon	108,7	1	92
37	Industries chimiques	46,9	4	852
39	Autres industries manufacturières	26,4	3	1 137
	Ensemble du secteur manufacturier	88,7	158	17 820

* Les données en orangé sont les secteurs avec des proportions supérieures à celle de l'ensemble du secteur manufacturier et qui comptent au moins cinq milieux en situation d'éclosion.

⁶ Les proportions sont à interpréter avec prudence lorsque le nombre total d'établissements est peu élevé.

Secteur du commerce de détail

- ▶ Près de 78 % (n = 137) des 176 commerces de détail touchés par des éclosions comptent plus de 20 employés. Ceux-ci se retrouvent principalement dans le secteur aliments, boissons, médicaments et tabac (n = 71) (tableau 17).
- ▶ Parmi ces 137 milieux, 45 % sont touchés par des éclosions comportant deux travailleurs (tableau 18). Comme c'est la première semaine où ces données sont présentées, il sera intéressant de vérifier la tendance dans les semaines à venir, considérant que certains commerces sont soit fermés ou en activités réduites (ex. : cueillette).

Tableau 17 Distribution des milieux de travail en situation d'éclosion, du secteur commerce de détail, selon la taille de l'établissement, semaine CDC 2021-1

Nombre d'employés (selon la CNESST)	1 à 5	6 à 10	11 à 20	Plus de 20	Total (secteur)
Secteurs économiques (CAEQ à 2 positions)					
60 – Aliments, boissons, médicaments et tabac	4	6	4	71	85
61 – Chaussures, vêtements, tissus et filés	0	0	1	7	8
62 – Meubles, appareils et accessoires de maison	0	1	0	5	6
63 – Véhicules automobiles, pièces et accessoires	4	2	9	13	28
64 – Marchandises diverses	0	1	3	38	42
65 – Autres commerces	0	2	1	2	5
69 – Commerce de détail hors magasin	0	1	0	1	2
Nombre total de milieux par catégorie de nombre d'employés	8	13	18	137	176*
Proportion	4,5 %	7,4 %	10,2 %	77,8 %	100,0 %

* Sept milieux en situation d'éclosion, tous avec six cas ou moins de travailleurs confirmés, ne sont pas inclus dans le total parce que le nombre d'employés dans l'établissement était manquant ou incohérent avec le nombre de cas confirmés.

Tableau 18 Proportion de milieux de travail en situation d'éclosion, du secteur commerce de détail, avec plus de 20 employés, selon le nombre de cas confirmés dans les situations d'éclosion, semaine CDC 2021-1

Nombre de cas confirmés dans les situations d'éclosion	2	3-4	5+	Total (secteur)
60 – Aliments, boissons, médicaments et tabac	36	23	12	71
61 – Chaussures, vêtements, tissus et filés	2	1	4	7
62 – Meubles, appareils et accessoires de maison	3	1	1	5
63 – Véhicules automobiles, pièces et accessoires	8	3	2	13
64 – Marchandises diverses	11	16	11	38
65 – Autres commerces	1	0	1	2
69 – Commerce de détail hors magasin	0	1	0	1
Total (nombre de cas)	61	45	31	137
Proportion	44,5 %	32,8 %	22,6 %	100,0 %



Construction : chantiers et entreprises

CHANTIERS⁷

- ▶ Avec la période des Fêtes pendant laquelle les chantiers étaient fermés, les trois éclosions actives pendant la semaine précédente (CDC 2020-53), qui regroupaient 10 cas de COVID-19, se sont terminées.
- ▶ Au cours de la première semaine de 2021, un seul chantier était affecté avec un total de trois cas confirmés. Le chantier est localisé dans la région de Capitale-Nationale.

ENTREPRISES⁸

- ▶ Le nombre d'entreprises de construction en situation d'éclosion de COVID-19 a aussi beaucoup diminué avec la baisse des activités dans le secteur au cours la période des Fêtes.
- ▶ Au total, 22 entreprises sont en situation d'éclosion, soit 10 de moins que la semaine précédente. Ces situations représentent 3,6 % de toutes les éclosions (c. 4,3 % ou 32/733, la semaine précédente).
- ▶ Comparé à toutes les éclosions actives, le nombre de cas confirmés dans le secteur construction et leur proportion sont aussi en baisse par rapport à la semaine qui a précédé. Un total de 91 travailleurs (2,8 % ou 91/3 267 c. 3,6 % ou 134/3 689) est touché par la COVID-19 dans des situations d'éclosion.
- ▶ Ces situations d'éclosion et les cas confirmés qui y sont associés se distribuent comme suit :
 - ▶ **Entrepreneurs généraux** : 10 entreprises (c. 16 la semaine précédente) avec 38 cas (c. 72 cas);
 - ▶ **Entrepreneurs spécialisés** : 12 entreprises (c. 17) avec 53 cas (c. 62 cas) (tableau 15)
- ▶ Les éclosions sont réparties dans neuf régions sociosanitaires. La région de la Capitale-Nationale rassemble la majorité des cas (54 % ou 49/91) dans six éclosions (27 % ou 6/22).
- ▶ **Note** : certains travailleurs de ces entreprises pourraient aussi être comptés dans les éclosions sur des chantiers sans qu'ils ne puissent être distingués en raison du mode de collecte des données utilisé pour la vigie des éclosions.

⁷ RAPPEL : avec l'utilisation du Registre du MSSS, aucune donnée ne peut être fournie sur le nombre d'entreprises distinctes impliquées dans les situations d'éclosion sur ces chantiers. Par ailleurs, le nombre de chantiers et de travailleurs pourrait être sous-estimé en raison de la difficulté à bien associer tous les cas des travailleurs de la construction de différents employeurs ou métiers de la construction à des chantiers spécifiques (lieux de travail).

⁸ Les données, selon l'adresse civique de l'entreprise, donnent des indications différentes de celles disponibles pour les chantiers et possiblement plus complètes.

Tableau 19 Répartition des entreprises de construction en situation d'écllosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux, selon les secteurs d'activité économique, semaine CDC 2021-1

Activités des entreprises selon leur grand groupe d'activités	N. de milieux	N. de cas confirmés
40- Entrepreneurs généraux	10	38
‣ Secteur résidentiel - Promotion et construction : de maisons individuelles	6	13
‣ Travaux de génie (routes, rues, ponts)	4	25
42- Entrepreneurs spécialisés	12	53
‣ Plomberie	5	31
‣ Autres travaux spécialisés	1	6
‣ Tôlerie et autres travaux sur conduites	1	4
‣ Montage de charpentes d'acier	1	3
‣ Installation de la verrerie et de la vitrerie	1	3
‣ Coulage et finition du béton	1	2
‣ Pose de bardeaux pour toits	1	2
‣ Installation d'équipements de réfrigération commerciale	1	2

Portrait sectoriel cumulatif depuis le début de la vigie (mi-juin 2020, semaine CDC 2020-25)

Cette section fournit quelques données sur :

- 1) le nombre cumulatif de milieux en situation d'éclosion depuis le début de la vigie
 - 2) le nombre de milieux en situation d'éclosion ayant cumulé 20 cas et plus de travailleurs atteints de la COVID-19
- Les secteurs commerces de détail et industries manufacturières sont les plus touchés, avec 22 % des milieux qui ont été ou sont actuellement en situation d'éclosion pour chaque secteur. Ils sont suivis par le secteur hébergement et restauration avec 8 % des milieux en situation d'éclosion (tableau 20).

Tableau 20 Secteurs avec le plus de milieux de travail en situation d'éclosion, cumulés depuis la mi-juin (semaine CDC 2020-25)

Commerces de détail , notamment les épicerie-boucheries, les garages et les magasins de marchandises diverses	817	Commerces de gros , en particulier les commerces de matériaux de construction et ceux de produits alimentaires	277
Industries manufacturières , en particulier le secteur de l'industries des produits alimentaires	798	Autres services , notamment les services personnels et domestiques, ainsi que les services relatifs aux bâtiments et aux habitations	220
Hébergement et restauration , principalement les restaurants	301	Services aux entreprises , essentiellement des bureaux d'avocats, de comptables, de notaires, de gestionnaires financiers et divers services-conseils	204
Construction , particulièrement le secteur de promotion et construction de maisons individuelles (voir interprétation et limites en annexe)	295	Transport et entreposage , soit le camionnage de marchandises et les services d'entreposage	170
Nombre total de milieux de travail différents touchés entre les semaines 2020-25 et 2021-1			3 686

- Depuis le début de la vigie, on comptabilise 63 milieux en situation d'éclosion ayant cumulé 20 cas confirmés et plus, principalement dans le secteur des industries manufacturières.

Tableau 21 Secteurs d'activités avec 20 cas et plus de travailleurs confirmés dans une situation d'éclosion depuis la mi-juin (semaine CDC 2020-25)

Secteur d'activité	Nombre de milieux
Industries manufacturières : <ul style="list-style-type: none"> - Abattage et conditionnement de la viande (n = 10) - Produits alimentaires (biscuits, boulangerie, viande) (n = 5) - Produits en ferro-alliage, production et laminage d'aluminium (n = 4) - Équipement pour le transport aérien et véhicules récréatifs (n = 3) - Papier et produits en papier (ex. panneaux agglomérés) (n = 2) - Produits en bois (charpentes, armoires...) (n = 2) - Produits de plastique ou de caoutchouc (pneus) (n = 2) - Gros appareils (luminaires) - Produits minéraux non métalliques (béton préparé) 	30
Commerces de gros : <ul style="list-style-type: none"> - Produits alimentaires (fruits et légumes, friandises et autres) (n = 5) - Viande et produits de la viande - Rebutés et matériaux de récupération - Machines, matériel et fournitures agricoles 	8
Commerces de détail : <ul style="list-style-type: none"> - Épicerie-boucherie - Entreprises de vente directe dans le domaine alimentaire - Marchandises diverses (n = 2) - Vêtements 	5
Transports : <ul style="list-style-type: none"> - Transports en commun urbains (n = 2) - Services relatifs aux transports aériens - Camionnage - Service d'entreposage 	5
Services aux entreprises : <ul style="list-style-type: none"> - Services de location de personnel - Services de sécurité et d'enquêtes - Emballages spécialisés pour l'alimentaire - Services d'entretien et de nettoyage d'immeubles 	4
Agriculture et services relatifs à l'agriculture : <ul style="list-style-type: none"> - Élevage de volaille - Culture mixte des fruits et légumes - Autres services relatifs à l'élevage 	3
Construction : <ul style="list-style-type: none"> - Coulage et finition de béton - Plomberie 	2
Communication et autres services publics : <ul style="list-style-type: none"> - Services de télécommunications - Service public (entretien de citernes de camions) 	2
Services de santé et services sociaux : <ul style="list-style-type: none"> - Services d'ambulance - Centre d'aide communautaire 	2
Restauration : <ul style="list-style-type: none"> - Traiteur 	1
Services gouvernementaux : <ul style="list-style-type: none"> - Services de police 	1
Total depuis la semaine 2020-25	63

ANNEXE

Méthode

Population ciblée

- ▶ Milieux de travail, excluant les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires. Cependant, pour le secteur de la santé, cela inclut des milieux privés (cliniques privées, services ambulanciers, etc.)⁹ qui sont intégrés dans la vigie depuis la semaine qui a débuté le 2 août (CDC 2020-32).
- ▶ La vigie des chantiers de construction a été introduite à la semaine du 30 août (CDC 2020-36).

Source de données

- ▶ Les données sur les éclosions sont identifiées par chaque direction régionale de santé publique (DSPu) à partir des enquêtes épidémiologiques réalisées.
- ▶ Entre les semaines CDC 2020-25 et 2020-45, les données ont été recueillies exclusivement par des répondants dans les équipes régionales de santé au travail de chaque DSPu, à partir des échanges et d'une étroite collaboration avec leurs équipes de maladies infectieuses. Cela donnait lieu à une liste normalisée des éclosions en milieu de travail transmise une fois/semaine (mardi) à l'équipe surveillance-vigie SAT de l'INSPQ.
- ▶ À partir de la semaine CDC 2020-46, les données proviennent du *Registre des éclosions de COVID--19* du MSSS¹⁰ (Registre du MSSS), disponible à l'Infocentre de l'INSPQ et complété quotidiennement par les équipes de maladies infectieuses ou de santé au travail des DSPu. Les répondants de certaines régions ont fourni un fichier Excel permettant de compléter les données du Registre.
- ▶ Les données extraites du Registre ont fait l'objet de vérifications, lorsque cela était jugé nécessaire, auprès des répondants régionaux au sein des équipes de maladies infectieuses ou de santé au travail.
- ▶ Les critères d'identification, de collecte et de transmission des données sont identiques pour toutes les régions. Un guide de saisie spécifique au Registre du MSSS précise la nature des informations à inclure et les conditions à appliquer pour leur saisie dans un formulaire web sécurisé.
- ▶ Les données utilisées correspondent à la semaine précédente (ex. : semaine CDC 2021-01, du 3 au 9 janvier 2021), mises à jour le lundi suivant (12 janvier 2021). Elles ont été extraites du Registre à partir de l'onglet « Vigie » à l'Infocentre de l'INSPQ, le lendemain (mardi) à 9 h.
- ▶ Les variables suivantes du Registre sont celles retenues pour les besoins de la présente vigie :
 - ▶ Code d'établissement SISAT;
 - ▶ Nom de l'établissement CNESST (SISAT);
 - ▶ Adresse de l'établissement et code postal;
 - ▶ Région sociosanitaire (RSS) de prise en charge de l'éclosion;
 - ▶ Date d'ouverture de l'éclosion (date du premier cas);

⁹ Ces secteurs ne sont pas concernés par la vigie dans les milieux de soins qui se concentre sur les travailleurs des établissements de santé (CH, CHSLD, RI-RTF, RPA) qui disposent d'un service de santé ou d'un service de prévention et de contrôle des infections.

¹⁰ Fichier nominatif et confidentiel de toutes les éclosions recensées par les DSPu.

- ▶ Date de déclaration du dernier cas confirmé lié à l'écllosion dans Trajectoire de santé publique (TSP);
- ▶ Tableau des dénombrements : travailleurs (variable équivalente au nombre total de cas de travailleurs confirmés COVID dans l'écllosion).
- ▶ Un jumelage est effectué à partir du numéro (No-ÉTA), attribué à chaque établissement du Québec qui cotise à la CNESST, avec des données provenant du système d'information en santé au travail (SISAT), pour l'ajout de descripteurs sur l'activité économique du milieu de travail (CAEQ, SAE) et le lieu géographique. Les données relatives à l'identification des établissements dans le SISAT sont mises à jour chaque semaine par la CNESST. Le jumelage avec les données du Registre du MSSS est effectué le mardi.
- ▶ Une procédure permet aux régions d'attribuer un No-ÉTA fictif pour les établissements non repérés dans le SISAT.

Analyses

- ▶ Deux indicateurs sont produits et sont déclinés par type d'activité économique¹¹ et région sociosanitaire :
 - ▶ Nombre de milieux de travail en situation d'écllosion (selon la définition de cas qui suit);
 - ▶ Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion.

Définition

Définition d'écllosion dans le milieu de travail : Présence de deux cas confirmés ou plus au cours d'une période de 14 jours, sans nécessairement qu'il y ait de lien épidémiologique entre les cas¹² (définition plus sensible, de manière à être plus alerte). Une écllosion est terminée si aucun nouveau cas n'est survenu au cours des 14 jours suivant la date de la dernière présence dans le milieu de travail du dernier cas confirmé¹³ (si cette date est inconnue, la date de déclaration est utilisée).

¹¹ Selon la Classification des activités économiques du Québec (CAEQ, 1984).

¹² Niveaux plus sensible ou plus spécifique possibles au niveau régional : un (1) seul cas OU deux (2) cas ou plus avec lien épidémiologique.

¹³ À noter que pour la semaine du dimanche 3 janvier au samedi 9 janvier 2021, période couverte par ce rapport, le dernier cas confirmé dans les milieux de travail a été présent au travail ou a été déclaré entre le 27 décembre 2020 et le 9 janvier 2021.

Semaines CDC, 2020 et 2021

Semaine CDC	Date
2020-45	1 ^{er} au 7 novembre
2020-46	8 au 14 novembre
2020-47	15 au 21 novembre
2020-48	22 au 28 novembre
2020-49	29 novembre au 5 décembre
2020-50	6 au 12 décembre
2020-51	13 au 19 décembre
2020-52	20 au 26 décembre
2020-53	27 décembre au 2 janvier
2021-1	3 au 9 janvier 2021

Interprétation et limites

- ▶ **Précision importante** : les équipes d'enquête des directions de santé publique sont fortement sollicitées avec la hausse du nombre de cas déclarés. Cela a un impact sur les délais de saisie et de validation des données nécessaires à la vigie des éclosions dans les milieux de travail, donc sur le nombre réel d'éclosions et de cas confirmés pour la semaine de vigie. Les données rapportées sont donc celles disponibles lors de la mise à jour par les régions, chaque lundi à 16 h.
- ▶ Comme il s'agit d'une vigie prospective, le présent rapport ne permet donc pas de dresser un portrait des éclosions terminées depuis le début de la pandémie (février/mi-juin 2020).
- ▶ En raison de la définition utilisée, ces données ne reflètent pas nécessairement le fait qu'une transmission de la COVID-19 soit survenue dans les milieux de travail. En conséquence, le terme « en situation d'éclosion » a été choisi plutôt que « foyer d'éclosion », qui est une notion référant à une transmission dans le milieu.
- ▶ Concernant la sur ou sous-estimation :
 - ▶ Certains délais dans le traitement des données au niveau régional (compilation des cas) peuvent occasionner une sous-estimation du nombre réel de milieux de travail en situation d'éclosion et du nombre total de cas confirmés de travailleurs pour la semaine de vigie visée dans ce rapport. Cette sous-estimation pourrait être accentuée par l'augmentation importante du nombre de cas à enquêter qui sollicite fortement les équipes des directions de santé publique. De plus, une sous-estimation peut provenir d'écart dans les pratiques régionales pour la saisie dans le registre.
 - ▶ Il existe une possible sous-estimation du nombre de milieux en situation d'éclosion. La vigie doit considérer tous les cas confirmés de travailleurs ayant été présents physiquement dans le milieu de travail dans les 14 jours précédents la date de début des symptômes (excluant les cas en télétravail ou en congé). En effet, une sous-estimation survient lorsque les outils d'enquête utilisés ne font référence qu'aux lieux fréquentés dans les 48 heures avant le début des symptômes.
 - ▶ L'utilisation de la date de déclaration du dernier cas confirmé, comme proxy de la date de la dernière journée (présence) au travail, peut prolonger de quelques jours la période des 14 jours sans cas confirmé (fin d'éclosion), et ainsi surestimer légèrement le nombre de situations d'éclosion en cours.

- ▶ Une possible surestimation peut exister avec l'utilisation des données du Registre du MSSS. En effet, la mise à jour des données du Registre étant effectuée le lundi suivant la semaine CDC couverte par le rapport, des cas confirmés pourraient avoir été ajoutés dans les éclosions actives.
- ▶ Une surestimation du nombre de milieux en situation d'éclosion et du nombre de cas dans ces situations peut survenir en raison de processus de fonctionnement différents dans les régions. Par exemple, dans une région, la fermeture des éclosions est effectuée seulement lorsqu'un intervenant de SAT a communiqué avec l'employeur pour s'assurer qu'il n'y a pas eu de nouveaux cas confirmés. Il arrive que cette vérification ne puisse pas être faite au 14^e jour, laissant des éclosions actives plus longtemps alors qu'elles devraient être fermées lorsqu'aucun nouveau cas ne s'est ajouté.
- ▶ Pour le secteur de la construction :
 - ▶ La vigie, dans ce secteur, a d'abord été effectuée depuis la semaine CDC 2020-25 selon l'adresse du siège social de l'employeur. Depuis la semaine CDC 2020-36, elle est également effectuée selon le chantier, c'est-à-dire le lieu physique où les travailleurs ont œuvré.
 - ▶ La vigie selon la région du siège social ne permet pas d'avoir un portrait juste des situations d'éclosion ni de la distribution spatiale dans ce secteur d'activités. Elle reste cependant utile au niveau provincial pour donner une idée du nombre total d'entreprises et de travailleurs affectés par la COVID-19 dans ce secteur lorsqu'il y a au moins deux travailleurs dans une même entreprise.
 - ▶ La vigie selon les chantiers donne un portrait plus juste des situations d'éclosion. Cependant, elle pose des défis d'exhaustivité, car il est fort plausible que des chantiers soient manquants. Une situation d'éclosion sur un chantier peut provenir de deux cas venant de deux entreprises différentes. Tout type de travailleur infecté ayant travaillé sur plus d'un chantier doit être comptabilisé selon l'ensemble des chantiers fréquentés. Le nombre d'entreprises impliquées dans chaque situation d'éclosion sur les chantiers, qui était recensé depuis la semaine 36, n'est pas disponible pour le moment dans le Registre du MSSS.
 - ▶ Les travailleurs ayant œuvré sur un chantier sont comptabilisés selon la localisation du chantier et également selon l'adresse de l'entreprise. Les résultats des deux modes de vigie (siège social et chantier) ne doivent pas être additionnés.
- ▶ Pour les agences de placement (location) de personnel, l'information est rapportée en fonction de l'entreprise cliente où la personne a travaillé lorsque cette information est connue, ou à défaut, selon l'adresse de l'agence. Les travailleurs d'agence¹⁴ peuvent également œuvrer dans différentes entreprises. Lorsque seulement l'adresse de l'agence est disponible, cette information reste utile pour donner une idée du nombre total d'agences et de travailleurs affectés dans celles-ci.
- ▶ Pour le secteur des services à l'enseignement, seuls les établissements d'enseignement hors du réseau scolaire sont inclus dans la vigie des milieux de travail présentée dans ce rapport. Il s'agit d'établissements de formation (ex. : école de conduite, centre fédéral de formation professionnelle et d'éducation - non liés à un centre de services scolaires, de musées ou d'archives, de bibliothèques ou de certaines écoles où se tiennent des camps de jour estivaux, etc.). Cela n'inclut donc pas les écoles primaires, secondaires, cégeps et universités.

¹⁴ Les éclosions en cours dans les agences de placement de personnel de la santé, qui comportent plusieurs cas confirmés de travailleurs et travailleuses, sont exclues de la présente vigie.

- ▶ Dans le secteur des services de santé et services sociaux (grand groupe CAEQ 86 et SAE-CNESST 30), la vigie ne couvrait que quelques établissements (ex. centres adaptés) pour les semaines CDC 2020-25 à 2020-31. Depuis la semaine CDC 2020-32, tous les services de santé hors établissements du réseau public ont été ajoutés (ex. : centres de services sociaux, cabinets de médecins, dentistes, physiothérapeutes, labos médicaux et radiologiques et services ambulanciers, etc.)¹⁵. Cependant, des contacts avec certaines régions ont permis d'identifier des difficultés pour inclure ces établissements dans la vigie. Des correctifs ont permis d'améliorer leur inclusion dans les rapports hebdomadaires.
- ▶ Les données sur les milieux de travail en situation d'éclosion ne doivent pas servir à l'évaluation de l'application des mesures de contrôle. Elles ne reflètent pas les interventions qui ont eu lieu dans chaque milieu de travail.

¹⁵ Toutefois, les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée (CH, CHSLD), ainsi que les milieux de vie, tant publics que privés (RI, RPA, RTF), restent exclus.

Vigie des situations d'écllosion de COVID-19 dans les milieux de travail, excluant les milieux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires

Rapport hebdomadaire, semaine CDC 2021-1, du 3 au 9 janvier 2021

AUTEURS

Georges Adib, conseiller scientifique
Richard Martin, conseiller scientifique
France Tissot, conseillère scientifique
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Denis Laliberté, médecin-conseil
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Pierre Deshaies, médecin-conseil
Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et
Institut national de santé publique du Québec

G. T. Vigie/Surveillance COVID-SAT
Direction des risques biologiques et de la santé au travail de l'[INSPQ](#)
[Réseau de santé publique en santé au travail](#)

AVEC LA COLLABORATION DES

Professionnels du Réseau de santé publique en santé au travail
Professionnels de maladies infectieuses
Directions régionales de santé publique

REMERCIEMENTS

Des remerciements sont aussi adressés à Marlène Mercier, directrice de la Vigie sanitaire au MSSS pour le mandat confié au GT, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont soutenu le développement de la vigie des éclussions en milieu de travail. De plus, les auteurs remercient Maryse Beaudry de la direction de la valorisation scientifique et qualité à l'INSPQ et toutes les personnes ayant fourni des commentaires et suggestions d'amélioration du rapport hebdomadaire.

SOUS LA COORDINATION SCIENTIFIQUE DE

Marie-Pascale Sassine
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

MISE EN PAGE

Marie-Cécile Gladel
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

